



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2010

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Date de la convocation : 29 avril 2010

L'an deux mille dix, le cinq mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Sylvie GRALL, Nicole BLENÔ, Isabelle COSPEREC, Anne SASSIAT, André BAUDOT, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL.

Pouvoirs :

- Grégory HESLOT donne pouvoir à Monsieur le Maire (jusqu'à son arrivée)
- Gérard CESBRON a donné pouvoir à Christian LAMBERT
- Nathalie PIGUEL a donné pouvoir à Daniel JOANNIC
- Jerry STASSIAUX a donné pouvoir à Carole PRENGÈRE-GREZIL
- Laurent EGASSE a donné pouvoir à Robert MALZAHN
- Patricia PERSE a donné pouvoir à Lydwine DELATTRE
- Michel LE QUINTREC a donné pouvoir à Michèle NADEAU

Secrétaire de séance : Françoise LE BARILLEC

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2010.

P8 : **Michèle NADEAU** demande quand seront transmis le tableau des effectifs et les comptes analytiques. **Monsieur le Maire** répond que ces documents seront joints à la convocation du prochain conseil municipal. Il ajoute qu'il proposera au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs compte tenu de la réussite de Nadine CARTEAU au concours d'attaché territorial. Il est très fier pour elle et la commune car il l'a aidé ainsi que Agnès LIBERGE, D.G.S. Il proposera une création de poste d'attaché territorial afin de valoriser son travail et éviter qu'elle ne quitte la commune. Avec son accord, son régime indemnitaire sera revu à la baisse pour ne pas augmenter la masse salariale cette année. La commune compte 42 agents représentant 38 équivalents temps plein, c'est la 1^{ère} entreprise de Surzur.

P11 : **Michèle NADEAU** demande à ajouter : « Michèle NADEAU demande pourquoi la commune ne met pas plutôt en place un crédit mobilisable au lieu de payer des intérêts et compte tenu de l'utilisation du crédit de trésorerie de 200 000 € de février à décembre 2009 ». Avis favorable.

(Il convient de préciser ici que la mobilisation d'un emprunt entraîne de facto le paiement d'intérêts de façon définitive alors que la ligne de trésorerie nous permet de ne payer des intérêts qu'en fonction de son utilisation affective, en l'occurrence 200 000 € sur 300 000 €, du 15/12/2009 au 31/12/2009, soit 106,26 €. MLN)

P14 : **Michèle NADEAU** souhaite ajouter : « Michèle NADEAU précise que le Trésorier se déplace sans indemnité (compte 6225) et s'étonne de l'inscription d'un crédit de 500 € au budget 2010. ». Avis favorable.

P18 : **André BAUDOT** explique que le procès-verbal reprend une phrase qui n'était pas parue dans le bulletin mensuel « Si tel n'est pas le cas à l'avenir, il faudra qu'on se rende à l'évidence que 45 % des électeurs surzurois ne comptent pour rien ». **Monsieur le Maire** répond que compte tenu de la scission au sein du groupe minoritaire, le groupe ne représente plus 45 % des électeurs. Avis favorable pour modifier le procès-verbal.

André BAUDOT demande également d'ajouter qu'après la lecture de l'article, des membres de l'assemblée ont applaudi et qu'après ces applaudissements, Monsieur le Maire a clos la séance alors qu'une personne a ajouté une information. Avis favorable pour modifier le procès-verbal.

P9 : Suite à la remarque de **Marie-Paule LOISEAU** soulignant une erreur de frappe, **Monsieur le Maire** demande de modifier ainsi : « n°2 : ~~programme de e-ment prévisionnel s'établit comme suit~~ : programme de travaux sur bâtiments communaux ».

P3 : **Raymond NICOL** informe que « Daniel JOANNIC souligne qu'on consomme actuellement l'équivalent d'un département en surfaces agricoles utiles tous les 5 ans ». Il ne s'agit pas de 5 ans mais de 10 ans. Pas de modification du procès-verbal, qui retranscrit les propos émis en séance.

Bordereau N°1 : Modification de la composition des commissions.

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean-François BINON, conseiller municipal, a démissionné le 15 mars 2010 suite à une mutation professionnelle à Marseille. Il a été remplacé depuis par Mme Anne SASSIAT. M. Jean-François BINON était membre des commissions « Communication / Information » et « Affaires culturelles ».

Anne SASSIAT précise qu'elle souhaite intégrer les commissions « communication/information » et « affaires culturelles ». **André BAUDOT** informe que Michel LE QUINTREC souhaite intégrer la commission « enfance /jeunesse ».

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide de modifier comme suit la composition des commissions municipales :

- Commission Enfance / Jeunesse : Carole PRENGÈRE-GREZIL, Fabienne LAROCHE, Isabelle COSPEREC, Nathalie PIGUEL, Michel CROCHET, Michel LE QUINTREC.
- Commission Communication / Information : Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Grégory HESLOT, Sylvie GRALL, Anne SASSIAT, André BAUDOT, Michèle NADEAU.
- Commission Affaires culturelles : Marie-Paule LOISEAU, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Simone LE NEVÉ, Anne SASSIAT, Lydwine DELATTRE, Patricia PERSE.

Bordereau N°2 : Programme de travaux rue de Koh castel / rue du Moulin.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Travaux du 20 avril 2010 pour examiner les propositions d'aménagement des rues du Moulin et de Koh Castel ainsi que le montant des travaux correspondants (y compris le réseau d'eaux pluviales), établis par le cabinet LENOIR et associés. Après discussion, la Commission Travaux a décidé de donner priorité au réaménagement de la rue Koh Castel, plus empruntée par les piétons, avant la rue du Moulin (vote à la majorité).

Les travaux seraient découpés en 4 tranches :

- Tranche ferme : rue de Koh Castel, entre le carrefour du Gouarh et la rue du Calvaire
- Tranche conditionnelle n°1 : rue de Koh Castel, entre la rue du Calvaire et les Salicornes
- Tranche conditionnelle n°2 : rue de Koh Castel, entre les Salicornes et le lotissement Prad Castel
- Tranche conditionnelle n°3 : rue du Moulin, entre Berhuidic et Bothalec.

La Commission préconise une largeur de chaussée de 5.50 m pour les deux rues afin de permettre le passage des poids lourds et la mise en place de dispositifs pour freiner les vitesses, ainsi que l'option « renforcement de structure » (+ 82 000 € HT) pour la rue Koh Castel. Elle a émis un avis de principe pour un éclairage public de type balisage LED au lieu de luminaires sur mats rue Koh Castel.

Jean-Paul LE BIHAN fait remarquer que la commission préconise une largeur de 5,50 m alors que sur le plan, il y figure une largeur de 5m sur la rue de Koh Castel. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'un souhait de la Commission afin de permettre aux poids lourds de se croiser, à l'image de la rue du Lobreont, d'une largeur de 5,50 m.

Robert MALZAHN ajoute que lors de la réception des travaux du lotissement Crolas, la SAUR a indiqué que des travaux étaient prévus rue du Moulin sur le réseau Ø 400, qui alimente la presqu'île de Rhuys, avec la pose de bacs d'étanchéité. Cela justifie d'autant plus de ne pas réaliser immédiatement l'aménagement de la rue du Moulin. **Michèle NADEAU** fait remarquer que la rue du Moulin a été abîmée lors de la pose de conduite d'eau potable ; il serait normal que le S.I.A.E.P. prenne en charge une partie de sa réfection. **Monsieur le Maire** rappelle que cette rue n'était pas dans un bon état avant les travaux du S.I.A.E.P. mais il demandera au S.I.A.E.P. de faire un geste.

André BAUDOT demande ce qui est prévu au carrefour du Gouarh. **Monsieur le Maire** répond qu'il n'est rien prévu pour le moment, ces travaux seront réalisés ultérieurement. Il rappelle que la réfection de la rue Koh Castel représente déjà un gros budget et qu'il n'est pas possible de tout faire compte tenu des capacités financières de la commune. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que l'aménagement du carrefour du Gouarh pourra être revu en même temps que la réfection de la rue des Sports.

Arrivée de Grégory HESLOT à 20h30.

Lydwine DELATTRE demande quel type de ralentisseurs est prévu. **Monsieur le Maire** répond que ceci sera étudié avec le maître d'œuvre. Il ne souhaite pas faire des plateaux comme rue Georges Cadoudal, qui ne servent à rien. Il propose de prendre exemple sur la commune de Noyal qui a installé des ralentisseurs plus hauts. Toutefois la commission Travaux a souligné que ce type de ralentisseurs ne faisait pas réduire la vitesse de circulation. Il estime que plus la rue est large, plus on entraîne les véhicules à rouler vite. Les arbustes, qui seraient plantés le long du passage piétons, risquent d'abîmer les voitures qui rouleraient trop près.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la programmation proposée par la Commission Travaux pour le réaménagement des rues du Moulin et de Koh Castel et décide le lancement d'un marché unique de maîtrise d'œuvre comprenant ces quatre tranches et le programme 2010 de travaux de voirie.

Bordereau N°3 : Accueil de loisirs 3-11 ans – tarifs des camps 2010.

Carole PRENGÈRE-GREZIL rappelle que plusieurs camps et sorties sont organisés pour les enfants pendant l'été 2010 dans le cadre de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

André BAUDOT souligne qu'il ne peut être que favorable à cette proposition, mais s'abstient de voter compte tenu du fait qu'il ne dispose pas des comptes analytiques.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **23 voix pour et 4 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL), fixe les tarifs suivants :

Camps	Surzur – Le Hézo – Noyalo – La Trinité Surzur	communes extérieures (dans la limite des places disponibles)
Camp Cavaliers / Tarzan (5jours/4 nuits)	135 €	149€
Camp Trésor des Korrigans / Robin des Bois (2 jours/1 nuit)	40 €	44 €
Camp à la ferme (3 jours/2 nuits)	80 €	88 €
Camp Voile (5 jours / 4 nuits)	135 €	149 €
Camp Yakari (3 jours/2 nuits)	80 €	88 €
« Nuit sous les étoiles » à la Maison de l'Enfance	30 €	33 €

Bordereau N°4 : AJI – tarifs des camps 2010.

Carole PRENGÈRE-GREZIL rappelle que plusieurs camps et sorties sont organisés pour les enfants pendant l'été 2010 dans le cadre des Activités Jeunesse Intercommunales (AJI) pour les 10 – 16 ans.

Même remarque pour **André BAUDOT** qui s'abstient compte tenu de l'absence des comptes analytiques. **Monsieur le Maire** propose de joindre ces documents à la convocation du prochain procès-verbal.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **23 voix pour et 4 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL), fixe le tarif suivant :

Camps	Surzur – Le Hézo – Noyalo – La Trinité Surzur	communes extérieures (dans la limite des places disponibles)
Camp surf pour les 13 – 16 ans (5 jours / 4 nuits)	115 €	127 €

Bordereau N°5 : Indemnité de gardiennage de l'église 2010.

Monsieur le Maire expose que le plafond indemnitaire applicable pour les gardiennages des églises communales est, pour l'année 2010, de 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Simone LE NEVÉ signale que des vols ont été commis à l'église la semaine dernière.

Raymond NICOL demande à quoi correspond le taux de revalorisation de 0,79 %. **Monsieur le Maire** répond qu'il ne sait pas.

André BAUDOT fait part de l'article paru dans la presse locale concernant le regroupement des prêtres du secteur sur Surzur. **Monsieur le Maire** répond qu'une réponse de l'Evêché est aussi parue dans la presse, le 04 mai 2010, pour démentir cette rumeur. Le Maire de THEIX a effectivement dit dans un article que le Recteur de Theix-Surzur – Noyalo pourrait s'installer à Surzur. Dès le lendemain, le Père LE PIVAIN s'est rendu en mairie de Surzur pour affirmer son mécontentement d'apprendre cette nouvelle par la presse. Il s'agit d'un problème entre le Maire de Theix, son recteur et l'Évêché. Le recteur est soumis à la voie hiérarchique et à la décision de l'Évêché. Selon Monsieur le Maire, si le recteur résidait à Surzur, le presbytère serait mieux entretenu et aéré plus souvent.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour 2010 à 118,96 €.

Bordereau N°6 : Tennis – Tarifs 2010.

Carole PRENGÈRE-GREZIL rappelle que lors de sa séance du 10 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur des 2 courts de tennis extérieurs en gazon synthétique et les tarifs qu'il fixe pour l'utilisation de ces courts par les non-adhérents au Tennis Club Surzurois, soit

- Surzurois : 5 € l'heure ;
- non Surzurois : 8 € l'heure.

Ces locations sont encaissées sur la régie municipale de recettes « location de courts de tennis ».

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour les non Surzurois à 8,50 € **en précisant toutefois que les adjoints ont émis le souhait de maintenir le tarif 2009.**

Michel CROCHET demande si beaucoup de Surzurois utilisent les terrains. **Monsieur le Maire** répond que la recette 2009 s'est élevée à 311 €. **Lydwine DELATTRE** demande si beaucoup de non Surzurois viennent jouer au tennis. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que les non Surzurois louent les terrains pour plusieurs jours et elle ne souhaite donc pas augmenter le tarif.

Simone LE NEVÉ demande pourquoi augmenter le tarif.

André BAUDOT demande quel est le bilan de l'année. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que la recette s'élève à 311 €. Il demande également le nombre d'adhérent. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** propose de se renseigner auprès du club. **André BAUDOT** demande également si les recettes couvrent les frais de fonctionnement. **Monsieur le Maire** répond par la négative. Il ajoute que le Conseil Municipal savait que les recettes n'auraient pas couvert les frais de fonctionnement, mais a souhaité rénover les terrains de tennis qui sont très appréciés par les joueurs. Il explique que le tennis n'est pas le sport qui coûte le plus cher à la commune. Il souligne que les associations utilisent gratuitement la salle omnisports et les terrains de foot. **Fabienne LAROCHE** ajoute que le but n'était pas de couvrir les frais de fonctionnement. **Monsieur le Maire** répond que dans ces conditions, les terrains n'auraient pas été rénovés. La salle de sports est utilisée par des personnes de 3 à 77 ans. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que Familles Rurales qui utilise la salle omnisports a parmi ses 200 adhérents, une adhérente de 82 ans.

Monsieur le Maire regrette que certains bâtiments communaux soient détériorés. **Fabienne LAROCHE** souligne que cette délinquance n'est pas présente qu'à Surzur, il y a une recrudescence d'incendies dans les environs.

Monsieur le Maire regrette que la presse ne relate toujours que les mauvaises nouvelles et craint que ceci donne des idées aux malveillants. Il demande aux conseillers municipaux de lire son édito dans le bulletin mensuel. Il espère que les gendarmes feront leur travail, que le procureur mettra les moyens nécessaires à disposition. Le feu a été allumé dans 3 endroits différents de la commune dans la nuit du 17 au 18 avril 2010. **Monsieur le Maire** pense que certains jeunes savent qui sont les auteurs et il voudrait que les jeunes ou leurs parents parlent.

Lydwine DELATTRE demande pourquoi les délinquants ne sont pas arrêtés s'ils sont connus. **Monsieur le Maire** répond que certaines personnes sont connues des services de la police mais il n'y a aucune preuve que ce soient eux qui aient allumé le feu. **Lydwine DELATTRE** souhaite qu'il leur soit demandé de réparer les dégâts une fois qu'ils seront connus, plutôt que de les condamner. **Monsieur le Maire** répond qu'il laissera la justice faire son travail. Il rappelle que des jeunes avaient tagué le château d'eau, il leur avait été demandé de payer la facture relative à l'achat de peinture. Il avait été envisagé de leur demander de refaire la peinture mais ceci était trop dangereux. Il ajoute que la porte d'entrée de l'extension de l'école Victor Hugo a récemment été cassée. Le feu a également été mis dans une poubelle située près de la salle des fêtes le week-end du 18 avril. Heureusement que la salle était louée, les locataires ont pu l'éteindre avec un extincteur.

Michel CROCHET propose de fixer le tarif pour les non Surzurois à 10 €.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables d'utilisation des courts de tennis extérieurs pour les non-adhérents au tennis Club Surzurois, au titre de l'année 2010 :

- par 23 voix pour et 4 abstentions (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL) : Surzurois → 5.00 € l'heure
- par 20 voix pour 8.00 €, 3 voix pour 8.50 € (Monsieur le Maire, Michel CROCHET & Grégory HESLOT), et 4 abstentions (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL) : non Surzurois → 8.00 € l'heure

Questions diverses

Michèle NADEAU rappelle que le Maire avait proposé de solliciter des agences immobilières pour vendre les biens immobiliers de Melle LOHEZIC. **Monsieur le Maire** répond que le Conseil Municipal n'avait pas répondu à sa proposition et demande l'autorisation d'ajouter un bordereau. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. **Monsieur le Maire** demande donc si le conseil Municipal souhaite demander l'intervention d'une agence immobilière ou 2 pour l'ensemble des biens en sus du Notaire. Il propose toutefois de vérifier si le contrat signé avec le notaire ne prévoit pas d'exclusivité.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier la cession des immeubles issus du legs à une ou plusieurs agences immobilières et charge Monsieur le Maire de ces démarches.

Fabienne LAROCHE fait part de l'organisation du marché estival qui se déroulera du 8 juillet au 26 août :

- 08 juillet : Jean-Marc PRADEL et le country club
- 15 juillet : le bagad d'Elven
- 22 juillet : danses bretonnes avec le rond de St Gildas
- 29 juillet : orgue de barbarie
- 05 août : Fête du bœuf animée par le groupe vent d'ouest
- 12 août : Fête de l'huître animée par un groupe de chants de marins
- 19 août : danseuses Tahitiennes
- 26 août : club accordéoniste de Theix.

Elle rappelle également que la commission « Tourisme et Loisirs » réunie lundi 03 mai propose de confier le tir du feu d'artifice du 17 juillet à la société 8^{ème} Art, pour 3 670 €. Elle avait obtenu 2 autres devis, à 3 500 € et 4 000 €. La Commission a retenu celui du 8^{ème} Art comme l'année dernière car c'est une valeur sûre, que le spectacle durera plus de 16 mn, sur le thème des « escales sans frontières ». Il sera précédé du traditionnel pique-nique.

Grégory HESLOT souligne que cette date est aussi la finale de la coupe du monde de football et demande s'il est prévu la retransmission du match sur un écran géant.

Marie-Paule LOISEAU rappelle l'organisation du concert des chorales enfants et adultes suivi des Polypholles, à la chapelle Notre Dame de Recouvrance le vendredi 30 avril dernier. La chapelle était pleine. Monsieur le Maire regrette que les conseillers municipaux ne soient pas plus présents. Il est prévu un autre concert le samedi 15 mai avec le groupe de musiques irlandaises Night Cap.

Lydwine DELATTRE informe également de l'organisation d'une soirée contes le 22 mai prochain par Pierre et Traditions, à la chapelle Notre Dame de Recouvrance.

Marie-Paule LOISEAU informe également d'une soirée contes avec Lucien GOURONG à la salle des fêtes, le vendredi 04 juin à 20h30, dans le cadre de l'exposition à la Médiathèque durant tout le mois de juin, sur le thème de la pomme de terre, illustrée par des peintures de Marc CHAUBARON.

Lydwine DELATTRE rappelle sa demande de mise en place de panneaux indicateurs, et notamment pour le centre équestre. **Christian LAMBERT** répond que ce projet est en cours. Il y travaille avec deux autres adjoints. Ce travail est couplé avec le travail effectué par la D.D.T.M. sur le recensement des publicités et enseignes, dans le bourg, les entrées du bourg et sur la RD 20. Il a participé à une réunion à Sarzeau le 27 avril dernier avec Nadine CARTEAU. Il est prévu une réglementation des panneaux publicitaires sur la Presqu'île de Rhuys. **Lydwine DELATTRE** considère qu'il y a une différence entre les panneaux publicitaires et les panneaux indicateurs d'activités. **Christian LAMBERT** ajoute qu'il prendra le temps lors du prochain conseil municipal pour expliquer ces projets.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique qu'elle est allée lundi après-midi matérialiser le terrain de « pump track », ou « champ de bosses », à proximité du skate-park. Les services techniques ont commencé ce matin l'aménagement du circuit sur 250 m². Il s'agit d'une activité jeunesse pour l'été. En face, il est prévu l'emplacement du kiosque pour les jeunes. **Monsieur le Maire** ajoute que ce choix a été fait en concertation avec les jeunes. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** ajoute que les façades ouest et nord seront fermées pour éviter la pluie. Des bancs y seront installés. Elle rappelle que ce projet est inscrit au budget primitif. Le dossier doit être finalisé pour effectuer les demandes de subvention auprès de la D.D.J.S. et du Conseil Général. Elle ajoute qu'elle a organisé une réunion le samedi 24 avril avec la commission « enfance-jeunesse » et Sébastien PICQUET, coordonnateur jeunesse. Quarante jeunes étaient présents. Il leur a été expliqué que la Municipalité avait émis un avis favorable pour leur mettre à disposition un lieu d'accueil. Les jeunes devront proposer une charte d'utilisation d'ici 15 jours. Les jeunes sont regroupés en 3 groupes, elle a des relations avec chacun des groupes. Une fois la charte établie, elle réunira de nouveau les jeunes et leur proposera de la signer. Certains jeunes regrettent qu'ils soient souvent soupçonnés des différentes dégradations commises sur la commune et sont donc prêts à respecter ce lieu pour montrer qu'ils ne sont pas tous de mauvaise fois. **Françoise LE BARILLEC** considère qu'« il est important que des membres du groupe sachent raisonner les malveillants ».

S'agissant du compte-rendu de son intervention, Michèle NADEAU, contactée par téléphone, ne veut pas nous transmettre le texte qu'elle a lu à la fin du présent Conseil Municipal.

« Michèle Nadeau ne souhaite pas poursuivre le débat. Dans la mesure où Monsieur le Maire n'a pas communiqué dans le PV de séance du 07/04/10 l'intégralité de ses propos, il n'y a pas de justification à la communication de sa réponse en questions diverses. ».

« Marcel Le Nevé, Maire, note l'attitude de Madame Nadeau qui ne veut pas communiquer les propos outranciers qu'elle a tenus à son égard. Il confirme avec véhémence que son texte lu en fin de Conseil Municipal du 7Avril 2010 a été repris dans son intégralité pour répondre à chacune des phrases de leur article contesté. Il admet que sa confusion pourrait éventuellement venir de l'assimilation du courriel d'ordre privé (où il nommait M. BAUDOT, Mme NADEAU et M. NICOL) qu'il a adressé à son chef de file, s'étonnant de cet article alors même que M. BAUDOT avait prôné la recherche de l'apaisement dans sa lettre lue en séance du Conseil Municipal précédent !».

Michèle NADEAU souhaite répondre à l'attaque dont elle a été la cible lors du précédent conseil municipal. Elle considère que Monsieur le Maire a cité son nom pour qu'elle réagisse.

Monsieur le Maire rappelle que « son intervention était une réponse aux différents articles de l'opposition parus dans le bulletin municipal depuis le début de l'année. Il considère que l'agressivité vient du groupe minoritaire amoindri. S'il a été applaudi, c'est parce que des personnes en ont assez de cette agressivité. Il précise qu'il ne méprise pas les gens et renvoie le compliment à Madame Nadeau qui en la circonstance méprise les électeurs qui lui ont fait confiance pendant 19 ans et viennent de la lui renouveler ! »

Monsieur le Maire répond que le propos (lecture faite à la fin du dernier conseil) a été repris à l'identique dans le procès-verbal. Il ajoute « Vous mentez et je peux vous le prouver. Quand vous dites que le Préfet a donné son avis favorable, c'est faux et j'en ai la preuve et je peux vous la communiquer».

Michèle NADEAU évoque la date de 1992.

Monsieur le Maire s'étonne et s'interroge car il n'a jamais parlé de date ni dans son intervention lors du dernier conseil, ni dans le courriel personnel adressé à M. BAUDOT.

Michèle NADEAU rétorque « en septembre 2008, vous avez lancé la guerre. Nous avons l'impression que la campagne électorale de 2014 est lancée à moins que celle de 2008 ne soit pas terminée ! ». Après différents propos agressifs, elle prononce une attaque très virulente en ces termes : « vous répandez votre venin..... » à l'encontre de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire regrette qu'il soit toujours la cible d'attaques personnelles et précise qu'il n'y répondra plus. Il signale qu'à l'extérieur on lui confie de nouvelles responsabilités et considère que cela n'est pas neutre ! Il affirme qu'il laisse les adjoints faire leur travail, la preuve, il a laissé Carole PRENGÈRE-GREZIL présenter son dossier relatif au kiosque et au pump track. Il continuera de travailler pour la commune comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, dans le sens de l'intérêt général et donc de l'intérêt public.

Marie-Paule LOISEAU demande ce que Michèle NADEAU entend par « effet miroir ». **Michèle NADEAU** relit la définition de l'expression « effet miroir » qui est le fait d'accuser les autres de ses propres défauts.

Robert MALZAHN rappelle qu'il était élu dans une commune plus importante de l'Est de la France, dans l'opposition et la majorité. Il regrette cette opposition qui bien que politique était plus constructive. Il estime que les élus ne sont pas là pour s'envoyer des invectives sans arrêt, on peut critiquer les actions mais pas les personnes. Il considère qu'il n'est pas possible de continuer ce qu'on vit depuis 3 conseils.

Monsieur le Maire considère que l'opposition s'est présentée pour critiquer un homme, lui en l'occurrence et elle continue !

Pour **Fabienne LAROCHE**, avoir une opposition est démocratique. Elle peut être constructive mais doit agir pour l'ensemble des Surzurois. Elle rappelle que l'opposition ne vote pas le budget et ne donne donc pas à la commune la possibilité de réaliser des projets ! Elle considère que majorité et opposition doivent travailler pour tous les Surzurois. **Michèle NADEAU** explique que l'opposition s'est abstenue pour le vote du budget car elle ne possédait pas tous les éléments. De plus, elle regrette le vote global. Elle aurait souhaité pouvoir étudier en Commission Finances les recettes pour y chercher des économies. **Monsieur le Maire** lui fait remarquer que les économies se font sur les dépenses et non sur les recettes.

Monsieur le Maire explique qu'il a répondu à chaque point abordé dans le texte transmis par André BAUDOT. **Michèle NADEAU** explique que ce ne sont pas ses phrases. **Monsieur le Maire** répond que cet article n'a pas dû être écrit que par Monsieur BAUDOT.

Christian LAMBERT considère que la sérénité des débats futurs serait au bénéfice de tous les Surzurois, ceux ayant voté pour et contre. Il faut se consacrer à ce que demandent les Surzurois.

Michèle NADEAU regrette d'avoir appris, lors des réunions de préparation du bulletin mensuel, le projet de kiosque pour les jeunes, avant que ce projet ne soit évoqué en Conseil Municipal. **Monsieur le Maire** répond que ce projet a été voté en Conseil Municipal, lors du vote du budget 2010. Il ajoute que cet

article ne devait effectivement pas être inséré dans le bulletin mensuel avant une présentation devant le Conseil Municipal. **Michèle NADEAU** ajoute qu'elle l'a aussi appris par la presse.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique que Jerry STASSIAUX lui a demandé d'informer le conseil municipal de son souhait d'organiser une nouvelle réunion relative aux addictions dans les prochaines semaines.

Robert MALZAHN informe qu'il est prévu une réunion regroupant les différents ateliers Agenda 21 pour arrêter le programme d'actions, le jeudi 20 mai. Tous les conseillers municipaux sont invités. Une exposition est présentée actuellement à la Médiathèque, sur le thème de l'énergie avec des photos de Yann ARTHUS BERTRAND.

Il fait part de l'organisation, dimanche 09 mai, d'une marche « un pas pour Haïti » par Un pied d'avant l'autre. Le rendez-vous est donné à 13h30 à la salle des fêtes. L'association serait heureuse que des conseillers municipaux y participent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h35

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Marcel LE NEVÉ

Françoise LE BARILLEC